

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 4 décembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Christian Gagnon, mandataire pour 9273-1348 Québec inc (Harvey aviation) pour la propriété sise au 100, rue no 1 de l'aéroport de Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à permettre l'agrandissement d'un hangar d'aéronefs de 24.38 m X 18.29 m (60' X 80') avec une marge arrière d'environ 4.65 m (15.26 pi) au lieu de 10 m (32.81 pi) et une marge latérale d'environ 0.8 m (2.62 pi) sur une longueur de 3.35 m (11 pi) à l'arrière du bâtiment au lieu de 3 m (9.84 pi) tel que requis par le règlement de zonage 707 (grilles des spécifications);

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

100, rue no. 1, Aéroport Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce quinzième jour de novembre deux mille dix-sept.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 15 novembre 2017, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de novembre 2017.

